

Traductions de textes latins médiévaux La Querelle des Investitures (1073-1122)

La Querelle des Investitures qui s'est déroulée autour de 1100 entre le pape et l'empereur avait comme objet déclaré la nomination des évêques et abbés par l'empereur. Les protagonistes principaux en furent l'ancien moine Hildebrand, devenu le pape Grégoire VII, (pontificat 1073-1085) et le roi d'Allemagne, empereur d'Occident, Henri IV (règne 1056-1106).

En réalité le conflit portait sur des points plus importants que l'investiture des prélats. Il s'agissait de savoir qui était le maître symbolique de l'Occident chrétien: l'évêque de Rome, le pape qui lors du grand schisme de 1054 avait déjà excommunié l'empereur d'Orient, ou l'empereur d'Occident, successeur de Charlemagne et d'Othon I. Le conflit donna lieu à une profusion de libelles, de pamphlets et de déclarations politico-religieuses. Il vit aussi de grandes scènes, comme l'excommunication d'Henri IV, l'humiliation de celui-ci à Canossa, la prise de Rome par les troupes impériales. Il ne se termina qu'en 1122, au compromis de Worms, après la mort des deux principaux protagonistes.

Dans les décennies qui suivirent il donna lieu à la prédominance de la papauté sur la chrétienté occidentale. A plus long terme on peut y voir le début en Europe de deux tendances de fond: l'intrusion des intellectuels dans le champ politique et la séparation des responsabilités politiques et religieuses ou dans le lointain avenir la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A ces titres et à bien d'autres la Querelle des Investitures constitue un événement clef de l'histoire européenne.

Vous trouverez ci-dessous la traduction, du latin en français, de quelques textes majeurs qui ont marqué ce conflit. Nous avons publié en 2008 un plus grand nombre ces textes avec des commentaires et de la bibliographie dans: J.VAN WIJNENDAELE, *Propagande et polémique au Moyen Age. La Querelle des Investitures (1073-1122)*, Paris, 2008, dans la collection "Sources d'Histoire" dirigée par Madame M. Gaillard aux éditions Bréal. Le lecteur trouvera dans ce livre un plus grand nombre de textes, des commentaires, des biographies, des développements plus poussés et une plus vaste bibliographie qu'ici.

La relation de l'entrevue de Canossa (1077) par Grégoire VII ¹.

"Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les archevêques, évêques, ducs, comtes et autres princes du royaume des Teutons qui défendent la foi chrétienne, salut et bénédiction apostolique.

Dans la lutte menée par la milice chrétienne, vous avez accepté de partager avec nous, pour l'amour de la justice, la cause et le danger commun. Aussi voulons-nous vous expliquer, à vous que nous aimons, de façon sincère et

¹ Traduction de: *Gregorii VII Registrum*, E. CASPAR (éd.), MGH Epistolae Selectae 2, Berlin, 1920, IV, 12 et 12a, vol. 1, p. 311-315. Voir également: H. KAEMPF (éd.), *Canossa als Wende*, Darmstadt, 1963 (Wege der Forschung, 12); I.S. ROBINSON, "The Dissemination of the Letters of Pope Gregory VII during the Investiture Contest", *Journal of Ecclesiastical History*, 34, 1983, p. 175-193; G. ALTHOFF, *Heinrich IV*, Darmstadt, 2006 (Renaissance); H. ZIMMERMANN, *Der Canossagang von 1077. Wirkungen und Wirklichkeit*, Mayence, 1975 (Akademie der Wissenschaften und der Literatur. Abhandlungen der Geistes und Sozialwissenschaftlichen Klasse, 1975, n°5).

vraie comment le roi, rendu humble pour la pénitence, a demandé le pardon de l'absolution et comment l'entière vérité des faits s'est passée depuis son entrée en Italie jusqu'à présent.

Ainsi qu'il avait été décidé avec les représentants qui nous avaient été envoyés de vos régions, nous sommes venus en Lombardie une vingtaine de jours avant la date à laquelle un des ducs devait nous rencontrer dans les cols. Nous attendions son arrivée pour pouvoir faire la traversée vers ces régions. Alors que le délai était déjà écoulé, on nous a annoncé que, à ce moment, en raison de nombreuses difficultés, ce que nous avons cru, on ne pourrait pas envoyer d'escorte à notre rencontre et que nous ne disposerions pas par ailleurs des moyens d'arriver à vous. Ainsi nous sommes-nous trouvés dans le plus grand désarroi pour savoir ce qu'il nous faudrait faire pour le mieux.

Entre-temps nous avons appris avec certitude l'arrivée du roi. Déjà avant son entrée en Italie, nous ayant envoyé des représentants qui le précédaient en suppliants, il nous offrit de satisfaire en toute chose Dieu, saint Pierre et nous-mêmes, et nous promit de nous obéir afin de corriger sa vie, pourvu qu'il mérite d'obtenir de notre part la grâce de l'absolution et de la bénédiction apostolique. Après l'avoir longtemps fait traîner en de multiples réunions et lui avoir reproché sévèrement ses abus par des messagers allant de l'un à l'autre, il est finalement venu avec une petite suite, sans rien en soi d'agressif ni d'audacieux, au château de Canossa où nous nous trouvions. Il y est resté trois jours devant la porte du château. Son aspect était lamentable, il s'était défait de tous ses insignes royaux, était en pleurs, pieds nus et vêtu de laine, il implorait sans cesse l'aide et la miséricorde de la consolation apostolique, si bien que toutes les personnes présentes et celles qui en entendaient parler étaient prises d'une telle pitié et d'une telle compassion qu'elles intervenaient, par des prières et des larmes, en sa faveur. Elles s'étonnaient de la sévérité inhabituelle de notre esprit. Certains prétendaient ne pas trouver en nous le sérieux de la sévérité apostolique mais presque la cruauté sauvage d'un tyran.

Finalement influencés par la force de son repentir, conquis par de telles objurgations de tous les assistants et ayant reçu de sa part les garanties mentionnées ci-dessous, nous l'avons relevé du lien de l'excommunication et l'avons reçu dans la grâce de la communion et le sein de la sainte mère l'Eglise. Confirmation de ces garanties nous a été donnée par l'abbé de Cluny, nos filles Mathilde et la comtesse Adélaïde et d'autres princes, évêques et laïcs, qui nous ont paru pouvoir servir à cet effet.

Ces événements ayant eu lieu de cette façon, nous désirons nous rendre dans vos régions à la première occasion pour pouvoir, avec l'aide de Dieu, tout organiser en vue de la paix dans l'Eglise et la concorde dans le royaume, ce que nous désirons depuis longtemps. Nous voulons, mes bien chers, que vous sachiez sans aucun doute ceci: comme vous pouvez l'apprendre dans les engagements écrits, le problème de base de toute cette affaire est toujours en suspens, de telle sorte que notre arrivée et votre décision unanime semblent absolument nécessaires. C'est pourquoi efforcez-vous de demeurer tous dans la foi dans laquelle vous avez commencé et dans l'amour de la justice. Sachez que nous ne sommes liés au roi que par des mots clairs, comme j'en ai l'habitude. Dans ceux-ci nous lui avons dit qu'il mette son espoir en nous sur ces points où nous puissions l'aider, avec justice ou miséricorde, dans la voie de son salut et de son honneur, sans que notre âme ni la sienne ne soient mises en danger.

Serment d'Henri roi des Teutons.

Moi Henri roi. Je m'engage, dans le délai que fixera le pape Grégoire, à faire justice selon son jugement ou à chercher un accord suivant son conseil,

concernant les plaintes et les litiges soulevés actuellement contre moi par les archevêques et les évêques, les ducs, les comtes, les autres princes du royaume teutonique et d'autres qui les suivent dans ce litige. Ceci sauf si un de nous deux en était empêché de façon absolue. Cet empêchement ayant disparu je suis prêt à exécuter ce qui précède.

De même si le pape Grégoire veut traverser les montagnes ou se rendre en d'autres régions, nous assurerons, moi-même et ceux que je pourrai y contraindre, sa sécurité pour le protéger de toute atteinte à sa vie, à son intégrité physique ou à sa liberté. Il en ira de même pour tous ceux qui le conduisent et l'accompagnent, ceux qu'il envoie, ceux qui viennent à lui à partir d'un endroit quelconque, durant leurs trajets d'aller et de retour ainsi que durant leur séjour. Il ne connaîtra pas d'autres problèmes auxquels je donnerais mon accord et qui porteraient atteinte à son honneur. Si quelqu'un en crée, j'aiderai de bonne foi le pape dans la mesure de mes possibilités".

Election de Rodolphe de Souabe comme anti roi (1077) ²

"Entretemps Saxons et Souabes se réunirent à Forcheim, tandis que des envoyés, qui, venus des autres régions, se joignirent à eux, déclaraient que les habitants de ces régions approuveraient ce que les premiers décideraient pour le bien de l'Etat. Le légat apostolique était également présent pour confirmer, par l'autorité de la grandeur apostolique, toutes les décisions utiles pour le royaume que prendraient nos représentants. Parmi les nombreuses personnes, qui, jugées dignes par leur honnêteté, furent présentées aux élections, c'est Rodolphe, duc de Souabe, que les Saxons et les Souabes se nommèrent, en accord entre eux, comme roi. Alors que chacun allait l'acclamer comme roi, certains voulurent ajouter des conditions qui le lieraient pour être nommé roi, afin qu'il leur promette en particulier réparation des injures qui leur avaient faites. Ainsi le duc Othon ne voulait pas le nommer roi s'il ne lui promettait pas de restituer sa dignité, qui lui avait été injustement enlevée. De la même façon bien d'autres présentèrent leurs cas particuliers et voulaient qu'il promette de les redresser. Apprenant cela, le légat du pape interdit que cela se produise et leur expliqua qu'il serait le roi non de quelques uns mais de tous et qu'il suffisait qu'il promette d'être juste à l'égard de tous. Il déclara aussi que, si l'on continuait dans cette voie entamée et s'il était élu par des promesses individuelles, cette élection ne paraîtrait pas sincère mais souillée par le poison de l'hérésie simoniacque. Cependant quelques cas spécifiques furent pris en considération qu'il fallait corriger car leur injustice était frappante. Ainsi le roi ne donnerait pas les évêchés pour de l'argent ou par amitié mais permettrait à chaque Eglise, comme l'ordonnent les canons, de procéder à ses élections parmi ses membres. Il y fut également décidé d'un commun accord et confirmé par l'autorité du pontife romain que le pouvoir royal ne serait plus attribué à personne par hérédité, comme c'en était l'habitude antérieurement, mais que le fils du roi, même s'il en était tout à fait digne, deviendrait roi par une élection libre et non par succession. Par contre si le fils du roi n'en était pas digne ou si la population ne voulait pas de lui, c'est la population qui aurait le pouvoir de nommer roi celui qu'elle voudrait. Après que tous ces points eussent été légalement réglés, ils

² Traduction de: *Brunonis de Bello Saxonico liber*, W.WATTENBACH (éd.), MGH SS Rer. German., Hanovre, 1880, 91, p. 67-68. Voir aussi W. SCHLESINGER, "Die Wahl Rudolfs von Schwaben zum Gegenkönig 1077 in Forchheim", dans J. FLECKENSTEIN (éd.), *Investiturstreit und Reichsverfassung*, Sigmaringen, 1973 (Vorträge und Forschungen, 17), p. 61-86.

menèrent en grand honneur à Mayence Rodolphe, qui avait été élu roi et, pendant qu'il recevait la consécration royale, l'assistèrent avec respect et vaillance, ainsi qu'il apparaîtra bientôt. Il fut consacré par Siegfried, archevêque de la ville de Mayence, en présence et avec l'assistance de plusieurs autres, en l'an du Seigneur 1077, au 7 des calendes d'Avril (13-15 mars 1077)".

La seconde excommunication d'Henri IV en 1080 ³

"En l'année de l'incarnation du Seigneur 1080, la septième année du pontificat du pape Grégoire VII, indiction III. Ce pape tint à Rome un synode auquel participèrent les archevêques et les évêques de plusieurs villes ainsi que des abbés et une multitude innombrable des divers ordres de clercs et de laïcs. Renforçant durant ce synode des décisions apostoliques, il en corrigea plusieurs qui devaient être corrigées et confirma celles qu'il fallait renforcer. Entre autres à la fin de la clôture du concile, il ajouta ce qui suit et ordonna de le mettre par écrit en souvenir perpétuel pour la postérité.

1. En ce qui concerne l'ordination des dignités ecclésiastiques, suite aux statuts des saints pères et de ce nous avons décidé dans les conciles précédents qu'avec la grâce de Dieu nous avons tenus, nous décidons de la même façon aujourd'hui, nous ordonnons par l'autorité apostolique et nous confirmons que quiconque aura reçu un évêché ou une abbaye de la main d'un laïc, quel qu'il soit, ne sera pas considéré comme faisant partie des évêques ou des abbés et qu'aucune juridiction ne lui sera accordée en tant qu'évêque ou abbé. En outre nous lui refusons la grâce de Saint-Pierre et l'entrée dans l'Eglise jusqu'à ce qu'il ait quitté, en se repentant, le lieu dont il s'était emparé en commettant le crime de l'ambition et celui de la désobéissance, qui est le crime de l'idolâtrie (*1 Samuel*, 15:23). Nous en décidons de même pour les ordres ecclésiastiques inférieurs.

2. Que n'importe quel empereur, roi, duc, marquis, comte, pouvoir ou personne séculière qui aurait l'audace de donner l'investiture épiscopale ou d'une quelconque dignité ecclésiastique, sache qu'il sera tenu par le lien de la même sentence. En outre, s'il ne se repent pas et ne rend pas à l'Eglise la liberté qui est la sienne, il ressentira dans cette vie la vengeance du châtement divin tant dans son corps que dans ses affaires, ceci afin que son âme puisse être sauvée à l'arrivée du Seigneur (*1 Cor.* 5 :5).

6. Chaque fois qu'à la mort du pasteur d'une Eglise, un autre doit le remplacer de façon canonique, le clergé et le peuple, par les bons soins de l'évêque visiteur qui y est affecté par le siège apostolique ou l'archevêque, élira selon Dieu un pasteur. Cette élection se fera sans ambition ni crainte séculaire avec l'accord du siège apostolique ou de l'archevêque du lieu. Si pris par une faute quelconque, ils procédaient autrement, ils n'obtiendraient aucun fruit de l'élection mal faite et perdraient en outre le pouvoir d'élire. Dans ce cas le pouvoir de l'élection retournerait entièrement dans la décision du siège apostolique ou de l'archevêque. En effet, d'après saint Léon, si celui à qui appartient la consécration ne consacrait pas comme il se doit il perdrait le pouvoir de bénir. En conséquence celui qui se serait allé à procéder à une mauvaise élection, sera privé du droit d'élire.

³ Décisions du concile romain de Carême de 1080. Traduction de: *Gregorii VII Registrum*, E. CASPAR (éd.), MGH Epistolae Selectae 2, Berlin, 1920, VII, 14a, vol. 2, p. 480, l. 4 à p. 481, l. 3; p. 482, l. 20 à p. 487, l. 19. Voir aussi: E. VODOLA, *Excommunication in the Middle Ages*, Berkeley-Los Angeles- Londres, 1986.

7. L'excommunication du roi Henri.

Saint Pierre prince des apôtres et toi saint Paul docteur des nations, veuillez, je vous en prie, m'accorder votre attention et m'écouter avec clémence. Comme vous êtes les disciples de la vérité et ceux qui l'aimez, aidez-moi à vous dire la vérité en rejetant tout mensonge que vous détestez absolument. Ceci pour que mes frères soient d'avantage d'accord avec moi, pour qu'ils sachent et comprennent que c'est par votre confiance, après Dieu et Marie sa mère toujours vierge, que je fais front contre les mauvais et les injustes mais que j'accorde mon aide à vos fidèles. Car vous savez que ce n'est pas de mon plein gré que j'ai accédé aux ordres sacrés, que c'est malgré moi que j'ai accompagné le pape Grégoire au-delà des montagnes et que c'est encore d'avantage malgré moi que je suis revenu avec le pape Léon à votre Eglise propre où je me suis consacré comme j'ai pu à votre service. Ensuite c'est aussi entièrement contre ma volonté, dans la tristesse, les gémissements et les pleurs, que j'ai été installé, bien que tout à fait indigne, sur votre trône.

Je dis cela parce que ce n'est pas moi qui vous ai choisis, mais vous qui m'avez choisi et qui avez fait reposer sur mes épaules le lourd poids de votre Eglise. Parce que vous m'avez ordonné de monter sur la haute montagne, d'y crier et d'y annoncer leurs crimes au peuple de Dieu et leurs péchés aux fils de l'Eglise, les membres du diable se sont révoltés contre moi et ont osé porter sur moi leurs mains jusqu'à ce que saigne.

En effet les rois de la terre, les princes laïcs et ecclésiastiques, ceux qui se trouvent au palais et les gens du peuple, se levèrent et s'assemblèrent contre Dieu et contre vous qu'il a oints, en disant: "Défaisons leurs liens et rejetons leur joug" (*Psaumes*, 2 :2-3). Et pour tout à fait me confondre par l'exil ou par la mort, ils essayèrent de plusieurs façons de se révolter contre moi.

Parmi eux, c'est spécialement Henri, qu'ils appellent roi, fils de l'empereur Henri, qui se souleva contre votre Eglise, qui ourdit une conspiration avec de nombreux évêques d'au-delà des Alpes et d'Italie dans le but de me chasser et de se soumettre votre Eglise. Votre autorité a résisté à son orgueil et votre pouvoir l'a détruit. Défait et humilié il vint vers moi en Lombardie et me demanda de le relever de l'excommunication. Quant je le vis humilié, me promettant de multiples façons de corriger sa vie, je lui rendis la communion mais non le royaume, dont je l'avais déposé dans un concile romain, et je ne lui rendis pas la fidélité de tous ceux qui s'étaient engagés envers lui par serment ou allaient le faire, ces serments dont j'avais décidé au même concile de les libérer, afin qu'il ne puisse s'en servir.

J'ai remis à plus tard de faire justice et d'arriver à la paix entre lui et les évêques et princes d'au-delà des Alpes qui, suite aux instructions de votre Eglise, lui avaient tenu tête, ce que lui-même par serment et par l'intermédiaire de deux évêques me promit de faire.

Mais les évêques et princes d'au-delà des montagnes voyant qu'il n'exécutait pas les promesses qu'il m'avait faites, se désespérèrent quasiment de lui et se nommèrent comme roi le duc Rodolphe. Ils le firent, vous en fûtes témoins, sans mon avis. Le roi Rodolphe se hâta de m'envoyer un émissaire pour me dire qu'il avait été forcé de prendre le gouvernement du royaume mais qu'il était prêt à m'obéir en tout. Pour montrer sa sincérité, il me fit depuis lors toujours parvenir le même discours. Comme gage de l'exécution de ses promesses, il m'envoya son fils et le fils de duc Berthold, son fidèle.

Puis Henri se mit à me prier de l'aider contre le dit Rodolphe. Je lui répondis que le ferais volontiers après avoir entendu les deux parties de façon à savoir lequel serait d'avantage favorisé par la justice. Pensant qu'il pourrait

l'emporter par ses propres forces, il méprisa ma réponse. Mais quand il sentit qu'il ne pourrait agir comme il le voulait, deux évêques, celui de Verdun et celui d'Osnabruck, qui étaient d'accord avec lui, vinrent à Rome et me demandèrent de sa part au synode de lui rendre justice. Les envoyés de Rodolphe trouvèrent bon qu'on le fasse. Dans ce concile j'ai décidé, je crois suivant la volonté de Dieu, de tenir une réunion dans le pays au-delà des montagnes, pour que, soit on y fasse la paix, soit on y apprenne quel camp était celui de la justice. Pères et seigneurs, vous êtes témoins de ce que jusqu'à présent je n'ai décidé d'aider aucun parti sauf celui que favoriserait la justice.

Comme je pensais que le parti injuste refuserait que se tienne cette réunion où la justice garderait sa place, j'ai excommunié et frappé d'anathème toute personne dépendant d'un roi, d'un duc, d'un évêque ou de quiconque d'autre, qui d'une façon quelconque empêcherait que la réunion ait lieu. Mais le dit Henri avec ses complices ne craignit pas de courir le danger de désobéissance, qui est le crime d'idolâtrie (*1 Samuel, 15:23*). En empêchant la tenue de la réunion il encourut l'excommunication et s'entraîna lui-même dans le lien de l'anathème. Par là il livra à la mort une grande multitude de chrétiens, il ruina les Eglises et jeta presque tout le royaume des Teutons dans la désolation.

C'est pourquoi, confiant dans le jugement et la miséricorde de Dieu et de sa pieuse mère Marie toujours vierge, soutenu par votre autorité, je livre à l'excommunication Henri, qu'ils appellent roi, et tous ses complices et je les lie par l'entrave de l'anathème. Et à nouveau de la part de Dieu tout puissant et de votre part je lui interdis le royaume des Teutons et celui d'Italie, je lui enlève tout pouvoir et toute dignité royale, j'interdis que nul chrétien ne lui obéisse en tant que roi et je libère de leur serment tous ceux qui dans le cadre de l'autorité royale lui ont prêté serment ou le feront. Que ce même Henri avec ses complices perde toutes ses forces dans les batailles et de toute sa vie n'obtienne plus la victoire. Par contre pour que Rodolphe, que les Teutons pour vous être fidèles se sont élus pour roi, gouverne et défende le royaume teutonique, je donne, j'attribue et je concède de votre part, à tous ceux qui le suivent fidèlement, l'absolution de tous leurs péchés et, armé de votre confiance, je leur accorde votre bénédiction dans cette vie et dans la vie future. De la même façon qu'Henri, en raison de son orgueil, de sa désobéissance et de son hypocrisie, est rejeté à juste titre de la dignité royale, ainsi Rodolphe, pour son humilité, son obéissance et sa sincérité, reçoit le pouvoir et la dignité de roi.

Pères et princes très saints, dites maintenant, je vous en prie, et que le monde entier le comprenne et le sache, que, puisque vous avez le pouvoir de lier et de délier dans le ciel, vous avez le pouvoir sur terre d'enlever ou de donner à quelqu'un, suivant ses mérites, les empires, les royaumes, les principautés, les duchés, les margraviats, les comtés et les possessions de tous les hommes. Vous avez souvent enlevé à ceux qui étaient mauvais et indignes et donné aux hommes religieux les patriarcats, les primats, les archevêchés, les évêchés. Si vous jugez des choses spirituelles, que faut-il croire de votre pouvoir sur les choses de ce monde? Et si vous jugerez les anges qui dominent tous les princes orgueilleux, que ne pouvez-vous faire avec leurs serviteurs? Que les rois et tous les princes de ce siècle apprennent maintenant combien vous êtes grands et ce que vous pouvez faire et qu'ils craignent de mépriser les ordres de votre Eglise. Exercez rapidement votre jugement à l'égard d'Henri précité afin que tous sachent qu'il tombe et est confondu non de façon fortuite mais par votre pouvoir, que ce soit comme pénitence pour que son esprit soit sauvé le jour du Seigneur (*1 Corinthiens, 5 :5*)".

La déposition du pape au concile de Brescia (1080) ⁴

"En l'an de l'incarnation du Seigneur 1080, sous la direction du roi sérénissime Henri IV, la vingt-sixième année de son règne, le 7 des calendes de Juillet, feria 5, indiction 3, se tint, sur l'ordre du roi, à Brescia en Norique, une réunion de trente évêques et d'une multitude de personnages importants, venus non seulement d'Allemagne mais aussi d'Italie. D'une seule voix toutes les bouches se plainquirent fort de la redoutable folie d'un certain Hildebrand, faux-moine, surnommé le pape Grégoire VII. Comment se faisait-il que le roi, toujours vaincu, ait supporté que cette folie sévisse si longtemps sans problème, alors que de l'avis de Paul, choisi entre tous, le prince ne porte pas le glaive sans raison et que Pierre, premier des apôtres, proclame que le roi non seulement a la primauté mais est forcé d'envoyer ses représentants pour punir les mauvais et louer ceux qui sont bons (*Rom. 13:4; 1 Pierre, 2:13-14*). Pour leur donner satisfaction le glorieux roi et ses princes trouvèrent légitime que le jugement des évêques, en une sentence du châtement divin, précède à l'égard d'Hildebrand le glaive séculier, que les évêques des Eglises le déposent d'abord de son siège plein de morgue et qu'ensuite la puissance royale décide qu'il doit être librement poursuivi.

Quel fidèle, le connaissant, aurait peur de lancer contre lui le javelot de la damnation alors que, depuis son plus jeune âge, il s'est efforcé de se placer dans le monde au-dessus des hommes, cela par une vaine gloire et sans pouvoir s'attribuer aucun mérite (*Phil., 2:3 2 Cor., 10:18*)? Lui qui a fait passer avant la volonté divine ses songes et ses divinations et ceux d'autres personnes, lui qui s'est fait passer pour moine sans en avoir l'état, lui qui, ne se soumettant à aucun maître, s'est considéré comme étranger à la discipline ecclésiastique, lui qui plus encore que les laïcs s'est livré à des spectacles obscènes, lui qui a toléré publiquement, pour un gain honteux, les tables des changeurs d'argent faisant leur commerce sous le portique (*Ev. Matthieu, 21:12*). Ayant par ces moyens accumulé de l'argent, il usurpa l'abbaye de Saint-Paul après avoir pris la place de l'abbé. Ensuite il s'empara de l'archidiaconat en poussant par l'intrigue un certain Mancius à lui vendre cette charge. Profitant d'une agitation populaire et malgré le refus du pape Nicolas, il se poussa à la fonction d'économe. Pour ce qui est de la mort éhontée de quatre pontifes romains provoquée au moyen d'un poison versé par un des intimes, Jean dit Brachiutus, il est prouvé que ce fut lui l'assassin. Alors que nul n'en parlait, l'agent de la mort, poussant de grands cris à ses derniers instants, même s'il se repentait tard, en témoigna. La nuit même où l'on célébrait dans la basilique du Saint-Sauveur l'office funèbre pour les cendres du pape Alexandre, ce porteur du mal fit placer des formations de troupes armées sur les portes, les ponts, les tours et les arcs de triomphe de la ville de Rome, il occupa de façon agressive avec des troupes préparées à l'avance le palais du Latran. Comme personne ne voulait l'élire et pour qu'on n'ose s'opposer à lui, il terrorisa le clergé en le menaçant de mort par les glaives dégainés de ses sicaires et, avant même que le corps du défunt ne fût enterré, il se précipita sur le siège que depuis longtemps il convoitait. Certains d'entre eux voulurent lui rappeler le décret du pape Nicolas, promulgué sous peine d'anathème par cent vingt cinq évêques avec l'accord d'Hildebrand lui-même. Ce décret fixait que celui qui aurait l'audace de devenir pape sans l'accord du prince romain serait tenu par tout le monde pour apostat et non pour pape. Mais il se refusa à savoir

⁴ Décisions de la réunion tenue par Henri IV à Brixen. Traduction de: MGH Const. 1, nr 70, p. 118, l. 30 à p. 120, l. 20.

quoique ce soit du roi et prétendit pouvoir considérer comme nulle la décision de ses prédécesseurs.

Que dire de plus? Non seulement Rome mais le monde romain tout entier témoigne de ce qu'il ne fut pas élu par Dieu mais qu'il s'imposa de sa propre volonté et d'une façon éhontée par la force, le mensonge et l'argent. Ses fruits montrent leur racine, ce qu'il a réalisé révèle ses intentions. Il a bouleversé l'ordre de l'Eglise, il a apporté le désordre dans la direction de l'Empire romain, il a voulu obtenir la mort physique et spirituelle d'un roi catholique et pacifique, il a soutenu un roi parjure et traître, il a semé la discorde entre ceux qui s'entendaient, les litiges entre ceux qui vivaient en paix, le scandale entre les frères, le divorce entre les époux, il a ébranlé tout ce qu'on voyait de paix entre ceux qui vivaient pieusement.

C'est pourquoi, comme nous l'avons dit, nous nous sommes réunis sous l'impulsion divine et nous sentons soutenus par les lettres et les envoyés de dix neuf évêques assemblés à Mayence au jour saint de la dernière Pentecôte. Nous nous opposons à Hildebrand, l'effronté, qui prône les sacrilèges et les incendies, approuve le parjure et le meurtre, met en question à propos du corps et du sang du Seigneur la foi catholique et apostolique, est un ancien disciple de Bérenger l'hérétique, pratique ouvertement les présages et les rêves, s'occupe à l'aide d'un oracle à évoquer les morts, et donc s'écarte de la vraie foi. Nous jugeons qu'il doit être canoniquement déposé et expulsé. Si entendant ces paroles il ne descend pas de son siège, qu'il soit damné pour l'éternité.

Moi, Hugues Candidus, prêtre cardinal de la sainte Eglise romaine au titre de Saint-Clément de la troisième région de la ville, j'ai mis mon accord à ce décret que nous promulguons et j'y ai souscrit au nom de tous les cardinaux romains. Moi Tédald, archevêque de Milan, j'ai souscrit. Moi Cunon, évêque de Brescia, j'ai souscrit. Moi Othon, élu à Tortone, j'ai souscrit. Moi, Guillaume, évêque de Pavie, j'ai souscrit. Moi, Réginald, évêque de Bellone, j'ai souscrit. Moi, Sigebodon, évêque de Vérone, j'ai souscrit. Moi, Dyonisius, évêque de Plaisance, j'ai souscrit. Moi, Udon, évêque d'Asti, j'ai souscrit. Moi, Hugues, évêque élu de Fermo, j'ai souscrit. Milon de Padoue a souscrit. Moi, Conrad, évêque d'Utrecht, j'ai souscrit. Henri le patriarche a souscrit. Didald, évêque de Vicenza, a souscrit. Regenger, évêque de Verceil, a souscrit. Rupert, évêque de Bamberg, a souscrit. Norbert, évêque de Chur, a souscrit. Eberhard, évêque de Parme, a souscrit. Roland, par la grâce de Dieu évêque de Trévis, a souscrit de bon cœur. Arnold, évêque de Crémone, a souscrit. Arnold, évêque de Pergame, a souscrit. Moi Tiedon, évêque de Brandebourg, j'ai souscrit. Liemar, archevêque de la sainte Eglise d'Hambourg. Moi, Werner, par la grâce de Dieu évêque de Bobbio, j'ai souscrit. Moi, Altwin, évêque de Brixen, j'ai souscrit. Moi, Méginard, évêque de Freising, j'ai souscrit. Moi, Burchard, évêque de Lausanne, j'ai souscrit. Moi, Conrad, évêque de Gênes, j'ai souscrit. Henri, roi par la grâce de Dieu, j'ai souscrit".

La mort de Rodolphe ⁵

"Ensuite un combat recommença entre le roi Henri et Rodolphe près du fleuve Elster. Rodolphe y succomba. Mené vivant à Mersebourg par les siens il mourut peu après et y fut enterré glorieusement. On dit que, à ses derniers

⁵ *Frutolfi chronica*, F.J. SCHMALE et I. SCHMALE-OTT (éd. et trad. en allemand), *Ausg. Quellen*, 15, p. 94, l. 9-14.

moments, il regarda sa main droite coupée et dit, en soupirant tristement, aux évêques présents: "Voici la main, par laquelle j'ai confirmé par serment ma fidélité à mon seigneur Henri. Quant à moi, je quitte déjà son royaume et la vie présente. Vous, qui m'avez fait monter sur son trône, demandez-vous si vous m'avez conduit, par vos conseils, sur la voie droite".

La prise de Rome par Henri IV (1084) ⁶.

"En ce temps là le roi de Constantinople fit parvenir une grande somme d'argent à Henri, jadis roi, pour qu'il fasse la guerre à Robert Guiscard, duc de Calabre et d'Apulie et soldat assermenté du pape. Il le fit pour se venger car Robert avait envahi récemment le territoire de Constantinople et se préparait à y envoyer une nouvelle expédition. Mais Henri n'utilisa pas l'argent reçu à faire une expédition contre Robert, ce qu'il avait promis par serment, mais à se concilier la populace romaine. Avec l'aide de celle-ci, il entra le 5^{me} jour avant les Rameaux en compagnie de son Guibert de Ravenne dans le palais du Latran. Les nobles romains restèrent, sauf un petit nombre d'entre eux, du côté du pape Grégoire à qui ils donnèrent quarante otages. Le pape se retira au château Saint-Ange et garda en son pouvoir tous les ponts du Tibre et les plus solides forteresses des Romains.

Le jour de la résurrection du Seigneur, Henri reçut de son hérésiarque de Ravenne la couronne non pas de gloire mais de confusion. Car, selon l'attestation des saints pères, ce genre de personne, qui l'a couronné, ne donna pas, à la personne qu'il couronnait, la bénédiction qu'il perdit mais la condamnation, qu'il avait. Il était lui-même jadis archevêque de Ravenne et jura au pontife romain obéissance sous toutes ses formes, ce qu'il exécuta pendant tout un temps fidèlement. Mais peu après, reniant son serment, il se dressa avec une obstination singulière contre le siège apostolique. A la suite de cela il fut déposé et excommunié, après les délais canoniques, sans possibilité de récupération, par le siège apostolique et par les évêques de toute l'Eglise réunis en synode à Rome. Et cela non pas une fois ni en seul synode mais dans tous les synodes, six fois, chaque fois qu'on en célébra à Rome. Donc cet homme, enfoncé dans la parjure et à cause de cela souvent déposé et excommunié de façon irrévocable, usurpa, l'année précédente, par la main d'excommuniés comme lui, le siège du pontife romain à qui il avait juré obéissance, alors que le pasteur légitime présidait toujours ce siège. N'est-ce pas un fait que les ex-évêques de Modène et d'Arezzo, qui avec d'autres excommuniés l'ordonnèrent, n'auraient pu ordonner personne à ce siège apostolique, même s'ils avaient été catholiques et si le siège apostolique n'avait pas eu de pasteur? En effet le privilège de cette ordination a été concédé par les saints pères aux seuls cardinaux évêques d'Ostie, d'Albano et de Porto, qui sont à même d'y procéder, et à personne d'autre. Mais ceux-ci auraient souffert tous les pires maux plutôt que d'être mêlés à l'ordination si sacrilège d'un usurpateur si orgueilleux, qu'eux-mêmes avaient condamné canoniquement avec le pape en jugement synodal. Donc les évêques de Modène et d'Arezzo, avec les autres hérétiques, ne promurent pas ce Ravennate comme patriarche romain, ce qu'ils ne pouvaient d'aucune façon faire, mais comme hérésiarque condamné, en sorte que, plus ils l'élevaient parmi eux, plus augmentait le privilège de sa condamnation. C'est pourquoi il n'y a pas de doute

⁶ Traduction de *Bernoldi chronicon 1054-1100*, I.S. ROBINSON (éd.), *Die Chroniken Bertholds von Reichenau und Bernolds von Konstanz*, MGH Script. Rer. German., 14, Hanovre, 2003, p. 439, l. 10 à p. 443, l. 2

que Henri, qui a été couronné par lui, a hérité de sa condamnation, de la même façon que tous ceux, qui devaient recevoir quelque chose du pape, l'ont reçu de cet hérésiarque comme par usurpation.

Cependant Henri restait au palais du Latran avec son Ravennate et n'avait pas d'accès à travers la ville vers Saint-Pierre à cause des fidèles du pape. Mais durant la même semaine de Pâques, les fidèles apostoliques l'attaquèrent par les armes. Il perdit dans ce combat près de quarante des siens, morts ou blessés, tandis que les autres prenaient la fuite. Nul ne tomba dans le camp du pape. (...)

Robert Guiscard, duc des Normands au service de Saint-Pierre, envahit Rome avec une troupe armée après les Calendes de Mai. Henri s'étant enfui, il pilla complètement toute la ville, qui s'était révoltée contre le pape Grégoire, et la mit pour une bonne part en feu, parce que les Romains avaient blessé un de ses soldats. Ensuite, les Romains lui ayant remis des otages, qu'il garda au château Saint-Ange, appelé la maison de Thierry, il fit avancer son armée en compagnie du pape Grégoire, au départ de Rome, pour récupérer le territoire de Saint-Pierre et pour revenir à Rome lors de la fête de Saint-Pierre. Il récupéra, en peu de temps, plusieurs villes et châteaux au profit du pape. Incapable de résister à Robert, Henri retourna très rapidement vers le territoire des Teutons".

La louange d'Henri IV par un de ses partisans ⁷

"Oh! César, tu es aussi grand que le monde! De ce côté-ci et de l'autre côté de la mer, tu es le lion puissant! Ayant écrasé le dragon sous ton talon, tu portes à l'égal de Scipion la palme de la victoire. Il a vaincu les Carthaginois mais toi, de ta main droite, tu as mis en fuite les enfants de Romulus. Il a détruit le petit palais d'Elissa, toi les murs de Rome comme Jules César lui-même. Surpassant les Fabius et les Cicéron, les Fabrice et les Caton, tu donnes avec Salomon les lois aux peuples car le miel coule de vos deux bouches. Par ton intelligence, tes forces et tes armes tu dépasses tous les rois, chrétiens et idolâtres, Théodose, Justinien, Charlemagne et Pépin, plus loin encore les Sabins. Tu es envoyé par le ciel et non pas homme de chair! Les royaumes tremblent devant toi, César, mais ne peuvent que t'aimer. Dieu marche partout devant toi".

La révolte du fils contre son père (1105) ⁸

Introduction

Celui qui aura finalement raison du redoutable Henri IV, ce ne sera ni le pape, ni le peuple saxon, ni la coalition des ducs, ni Rodolphe de Rheinfelden, ni Grégoire VII, ni Urbain II, ce ne seront ni les armées ni les publicistes, mais le propre fils du souverain. On n'est jamais trahi que par ce qu'on a de plus proche et Henri IV aura, dans sa vie de luttes incessantes, souvent connu cette amère réalité. C'est dans sa propre famille qu'il avait trouvé ses pires ennemis. Sa mère Agnès avait pris le parti du pape contre lui, tout comme ses deux épouses,

⁷ Traduction de Benzo von Alba. *Sieben Bücher an Kaiser Heinrich IV*, H SEYFFERT (éd.), MGH SS Rer germ 65, Hanovre, 1996, p. 574, l. 2-21. Au sujet de l'auteur: H. LEHMGRUEBNER, Benzo von Alba. Ein Verfechter der kaiserlichen Staatsidee unter Heinrich IV, Berlin, 1887. (Historische Untersuchungen, 6).

⁸ Traduction de: *Annales Hildesheimenses*, G. WAITZ (éd.), MGH SS Rer.Germ., 8, Hanovre, 1878, p. 51-57. Voir aussi: B. SCHMEIDLER, "Heinrichs IV. Absetzung 1105/06. Kirchenrechtlich und Quellenkritisch untersucht", *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung*, 43, 1922, p. 168-221; E. SCHUBERT, *Königsabsetzung in deutschen Mittelalter*, Göttingen, 2005 (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-Historische Klasse, 3, 267).

Berthe et Praxedis, sa cousine Mathilde fut l'alliée la plus fidèle de Grégoire VII et, l'un après l'autre, ses deux fils se révoltèrent contre lui, Conrad en 1093 puis en 1104 Henri. Cette dernière révolte fut fatale au vieux roi (en ce temps-là on était vieux après 50 ans) qui, après un dernier sursaut, mourut en 1106 à Liège. La partie des Annales d'Hildesheim, qui relate longuement ces événements, est aussi appelée "le livre de la rébellion". Pour la clarté nous avons ajouté entre parenthèses, pour Henri IV: le père et, pour le futur Henri V: le fils, ainsi que des indications modernes de dates. Henri IV est appelé dans le texte l'empereur et son fils Henri V, le roi.

Le livre de la rébellion

"Ayant appris cela, l'empereur, fort en colère, rassembla son armée environ à la fête de Saint-André (30 novembre 1104) et, en compagnie de son fils, vint à Frislar d'où il devait continuer sur la Saxe. Là, durant la nuit du 2 des Ides de décembre, le fils, prenant avec lui des familiers de son père, Herman et d'autres, partit en cachette pour se diriger vers la Bavière. A l'annonce de l'abandon du père par le fils, le margrave Tiépald, neveu du comte Sigehard, mentionné ci-dessus, se réjouit avec tous les princes de la région, il vint à la rencontre de celui-ci (le fils), le reçut avec tous les honneurs et le mena au mieux pour célébrer la naissance du Seigneur à Ratisbonne. Après la naissance du Seigneur, il (le fils) envoya des émissaires à Rome, pour demander conseil au pape à propos du serment, par lequel il avait juré à son père de ne jamais s'emparer du royaume sans l'autorisation et l'accord de celui-ci. Quand le pape entendit parler de la dissension entre le père et le fils, espérant qu'elle provenait de Dieu, il lui envoya (au fils) la bénédiction apostolique par Gebhard, évêque de Constance, lui promettant dans le jugement futur l'absolution pour ce qui s'était passé, à condition qu'il veuille être un juste roi et pilote de l'Eglise, qui avait longtemps été perturbée par le laisser-aller de son père. Lorsqu'il (le fils) entendit, par cet évêque, les paroles de consolation apostolique et qu'il ne serait pas excommunié, il fit le siège et la conquête du château appelé Nuremberg. Et le père, ayant appris au matin qu'il était privé de son fils, fut saisi d'une grande douleur et retourna à Mayence pour y célébrer la naissance du Seigneur.

Aussitôt après l'Epiphanie il (le père) envoya des émissaires en Bavière, chez les archevêques de Cologne et de Trêves, chez le duc Frédéric et le chancelier Erlolf pour savoir comment ils pourraient arriver à le réconcilier avec lui (le fils). Mais le fils donna comme réponse qu'en aucun cas il ne communiquerait avec lui (le père), à moins que celui-ci ne soit d'abord libéré du dommage de l'excommunication par laquelle la censure du siège apostolique le tenait depuis longtemps. Au retour des émissaires, il (le père) prit la route de la Thuringe, entouré d'une troupe armée, vers le lieu appelé Erfurt, où il fut convenablement accueilli par Ruotard, archevêque de Mayence, il célébra le jour des Rameaux (2 avril) en cet endroit et la sainte Pâques (9 avril) à Quedlinburg. A ce moment arriva le patriarche d'Aquilée, dans le but de les apaiser (le père et le fils) si c'était possible, qui dit qu'il ne voulait pas se mettre en communication avec lui (le père), à moins qu'il ne veuille se reconnaître coupable envers Dieu, s'humilier devant tout le royaume et en outre obéir en toutes choses au siège romain. Car il craignait d'être trompé par ses discours rusés, comme il (le père) en avait souvent trompé d'autres auparavant. Ce patriarche célébra la sainte Pâques à Mayence et, après Pâques, ayant reçu de ses dons (du père), retourna chez lui. Après Pâques, le fils vint à Goslar et y tint, avec les princes de Saxe, une réunion générale pour savoir comment, avec l'aide de Dieu et leur conseil à

tous, il devait organiser ses affaires, purifier l'Eglise, violée de multiples façons, et, de la séparation restaurer l'union. Y fut présent aussi l'évêque de Constance, très fidèle collaborateur du pape, qui avait libéré le roi (le fils) et tous les siens du lien de l'excommunication, déposé par l'autorité apostolique un évêque, du nom de Widelon, qui avait été l'immonde auteur de tous les méfaits et les impuretés, qu'avait commis le père, et établi à sa place un autre, élu par le roi et le clergé de l'endroit. Entretemps on vit le même Gebehard, légat du siège apostolique, et Ruotard, pontife de Mayence, tenir, la semaine avant la Pentecôte, un concile en Thuringe, au lieu dit Nordhausen, et ramener, autant que possible, l'Eglise dans son statut antérieur, y faire lecture de l'ancienne règle des pères, et, en ce qui concerne les évêques usurpateurs et ceux qui en ce temps là étaient entrés par la simonie, déposer ceux qui étaient vivants et déterrer ceux qui étaient morts. Ceux qui avaient été ordonnés par eux devaient recevoir l'imposition de mains par des catholiques et les clerics mariés ne pouvaient plus célébrer aucun office divin.

Le fils vint à Mayence, envoya des émissaires en Thuringe pour trouver l'archevêque et lui rendit avec faste la sainte église, dont il avait été chassé par le père. A la suite de cela, le père, voyant qu'une foule de princes de tout le royaume affluait à Mayence et que les légats du pape s'y trouvaient et sachant de source sûre que son fils voulait y tenir une réunion générale, se demanda s'il ne pourrait pas, pour une raison quelconque, interrompre leur projet. Il envoya en avant le palatin Siegfried et le comte Guillaume, qui poussés par l'argent étaient restés avec lui, pour essayer d'arrêter la réunion prévue par le fils. Il leur déclara qu'il les suivrait en secret. Quand ils arrivèrent à la forêt, appelée San, et aperçurent de l'autre côté le fils, avec une grande armée, auquel ils ne pouvaient opposer de résistance, ils prirent la fuite au milieu de la nuit. Mais lui les poursuivit et arriva à Coblenze. Il y trouva son père de l'autre côté du fleuve. Comme tous deux se retrouvaient là, le père envoya des émissaires à son fils pour lui demander les conditions de paix. Quand le fils traversa le fleuve et vint à son père, celui-ci se jeta à ses pieds et lui enjoignit de vouloir se souvenir qu'il était son fils et son sang. Mais à cela, le fils, tombé aux genoux de son père, lui demandait d'obéir au pape et à tout le royaume. S'il (le père) refusait il (le fils) promit d'avoir comme père le Dieu céleste et de renoncer sur le champ et entièrement à son père terrestre mais il ne le fit pas tout à fait. On parla toute la journée de cela et d'autres choses semblables concernant le statut de l'Eglise et le salut de son âme (du père). Au soir chacun d'eux retourna à son logement. Dans les ténèbres à la tombée de la nuit, le père essaya de prendre la fuite mais, entouré d'ennemis de partout, il ne put le faire. Au matin, il (le fils) prit le père avec lui, ils arrivèrent au château de Pinguia, y passèrent la nuit et le lendemain il (le fils) le conduisit (le père) contre sa volonté au château de Böckelheim. La veille de la naissance du Seigneur (24 décembre) il le confia avec soin à la garde de l'évêque de Spire. Il (le père) y resta tous ces jours sacrés, non lavé, non rasé et privé de tout service divin. Le fils retourna à Mayence pour y célébrer la naissance du Seigneur.

Henri, 96^{me} roi des Romains, après avoir chassé son père, commença son règne en 1106. L'empereur (le père) se mit à fort pleurer, à être triste et à reconnaître que ces choses lui étaient arrivées à cause de ses péchés. Il craignait que ne lui arrivent des choses bien pires du fait des princes, il demanda la présence de l'évêque de Spire, il promit qu'il ferait tout sur son conseil et celui des grands du royaume, qu'il livrerait à son fils les biens royaux et les châteaux excellents et bien gardés qu'il possédait, pour à tout le moins recevoir les choses nécessaires. A la naissance de Saint-Jean-l'Evangéliste (27 décembre), l'évêque

vint à Mayence. Il reçut avec l'évêque de Wurzburg l'ordre de la sainte onction des mains de l'archevêque Ruotard. Après la célébration de la messe, il raconta au fils et à tous les princes ce qu'il avait entendu du père. Lorsque les princes du royaume l'eurent entendu, ils fixèrent une réunion à Ingelheim pour les 2^mes calendes de janvier. L'empereur y fut amené, il céda le royaume à son fils et, se jetant aux pieds de tous, surtout du cardinal, légat du siège apostolique, il demanda le pardon et l'absolution de l'excommunication. Il reconnut avoir été depuis longtemps excommunié par le pape Hildebrand et avoir, à la place de celui-ci, institué à tort Wibert comme pape, et que, de son temps, l'état avait été fort perturbé. Il confessa tout ce qu'on lui reprochait sauf d'adorer des idoles. Mais le cardinal, qui était venu de façon inattendue, dit qu'il ne pouvait d'aucune façon pardonner à une personne si importante, qui avait causé tant de mal dans tout le royaume, à moins que le pape lui-même ne vienne. Le père ayant été déposé, le fils retourna à Mayence avec les princes du royaume et, pour obtenir les insignes royaux, il envoya Werner, comte de Hamerstein, et l'infâme Volcmar, qui fut le conseiller du père et le complice de tous ses crimes. Il les apporta la veille de l'épiphanie (1 février 1106). L'archevêque Ruotard et tout le clergé et la population les reçurent avec respect. Il les donna au fils en présence des princes, en lui disant que s'il n'était pas le juste pilote du royaume et le défenseur des Eglises de Dieu, il lui arriverait la même chose qu'à son père. Quand l'empereur vit que le pardon lui était refusé, il se demanda comment exciter la vengeance envers l'état, il vint à Cologne avec le peu de gens, qui étaient restés avec lui, et raconta en pleurant aux citoyens de cette ville tout ce qui était arrivé. Il vint ensuite à Liège et y fut reçu avec honneur et il fut consolé par l'évêque et les citoyens. Il convoqua le duc Henri et plusieurs autres grands, il se jeta à leurs pieds, il demanda leur aide et leur raconta tout ce qui lui était arrivé. Quand ils entendirent ses plaintes, poussés par la pitié à son égard, ils lui promirent une aide fidèle et firent de leur mieux pour qu'il y célèbre avec eux la Pâques du Seigneur. Mais quand le fils apprit cela, il annonça aux princes du royaume de se retrouver là pour avoir une réunion avec son père. Il leva une grande armée, il vint à Aix-la-Chapelle et envoya en avant des hommes de son armée au fleuve, appelé Meuse, pour lui garder un pont. Entendant cela, ceux qui avaient promis d'aider le père, dont le fils du duc, se réunirent de l'autre côté du fleuve. Le jour de la cène du Seigneur (22 mars), à l'instigation du diable, il y eut entre eux un combat sanglant, beaucoup moururent dans une inondation du fleuve. Quand le roi (le fils) apprit cela, il craignit que les ennemis ne fassent irruption sur lui, il quitta l'endroit, il vint au château de Bonn et y célébra la sainte Pâques, dans la mesure où il put le faire. Il tint ensuite à la Pentecôte une réunion dans la ville de Worms. Il y priva le duc Henri de ses charges publiques. Cependant le père célébra dans une grande joie la Pâques du Seigneur à Liège avec les siens et, après la sainte Pâques, il retourna de nouveau à Cologne. Les citoyens de cette ville promirent sous serment de lui conserver la ville et après, comme il leur avait appris, ils se mirent à se défendre de façon parfaite à l'intérieur et à l'extérieur. Quand le roi vit la ruse et l'ancienne méchanceté de son père s'exercer contre l'Etat, il rassembla une grande armée, venue de tout le royaume et, après la fête des saints Pierre et Paul (29 juin), il vint dans la région de Coblenche. Y ayant rassemblé son armée, il vint à Cologne et en fit le siège. Tels de bons soldats, les habitants de Cologne se dressaient sans peur, lui résistant hardiment et se battant courageusement, comment jamais on ne l'avait vu auparavant, ainsi qu'un certain genre d'hommes, appelés Gelduni, que le duc Henri leur avait envoyés comme aide, et qui étaient des guerriers courageux et tout à fait versés dans l'art de la guerre.

A cause de cela beaucoup tombèrent blessés et l'armée du roi ne put avoir le dessus sur eux. Comme il était là depuis trois semaines et qu'il n'y avait pas d'espoir de prendre la ville, il fit bouger l'armée vers Aix-la-Chapelle. L'été était très chaud et, en raison de l'infection, l'armée ne pouvait plus supporter d'avantage d'effort. Mais entretemps il arriva que l'empereur tombe malade à Liège et, arrivant à la mort, il eut son dernier jour aux calendes d'août (1 août). Il envoya à son fils le glaive et la couronne, qu'il avait jusqu'alors avec lui, avec Erchembald, son fidèle camérier et Burchard, évêque de Munster, qu'il tenait prisonnier. Il lui demanda de leur pardonner à tous, de se montrer indulgent envers ceux qui étaient demeurés avec lui dans ses difficultés et le pria de l'enterrer à Spire près de ses parents. Le roi convoqua immédiatement auprès de lui les princes du royaume et leur demanda conseil pour savoir ce qu'il fallait faire pour les funérailles de son père. Celui-ci avait été enterré avec honneur, comme il convenait à un roi, pour autant qu'il l'ait mérité auprès de Dieu, à Saint-Lambert de Liège par l'évêque, qui lui avait toujours été fidèle en tout. Alors les princes du royaume lui donnèrent le conseil d'ordonner de le déterrer, pour ne pas être pris dans la même sentence que son père en lui faisant des funérailles, de le placer dans un local non consacré, d'envoyer des émissaires à Rome et de demander au pape de lever pour lui l'excommunication, si cela pouvait se faire. On fit comme nous venons de le dire, on le plaça dans une île de la Meuse et plus aucun office divin n'eut lieu ensuite sur son corps, si ce n'est qu'un moine de Jérusalem, venu là par hasard, y chantait nuit et jour des psalmodies, sans s'arrêter tant qu'il fut là. Hélas ! Qu'un tel personnage ait jamais mérité d'être traité de cette façon par son fils et par les princes du royaume ! S'il n'y avait pas eu le jugement divin, cela ne lui serait arrivé en aucune manière sur ses derniers jours. Il plut ensuite au roi que son père soit mené à Spire et il ordonna à certains des familiers de celui-ci, surtout Erchembald qui lui avait toujours été attaché dans ses difficultés, de l'y accompagner. Le 3 des nonnes de septembre (3 septembre), lorsqu'il y eût été amené, il fut reçu, comme à l'habitude pour les funérailles des défunts, d'une façon honorable par le clergé et le peuple et porté à la basilique de Sainte-Marie, qu'il avait construite avec grand soin. Ensuite l'évêque interdit de célébrer aucun office divin jusqu'à ce que ce fait leur soit pardonné et il fit placer le corps, à l'extérieur du monastère, dans une chapelle qui n'était pas encore consacrée. Il s'ensuivit dans la population un grand tumulte et des lamentations, parce que il avait aimé cet endroit et ses habitants plus que tout. Ensuite et pendant longtemps le corps non enterré fut visité par les gens du lieu".

Le pape Pascal II emprisonné par Henri V (1111)

Introduction

En 1111 Henri V, qui a continué la politique paternelle d'investitures, descend à Rome pour son couronnement impérial. Il semble aussi qu'à cette époque toutes les parties veuillent régler ce problème des investitures. Pascal II propose que l'Empereur renonce à l'investiture et se voie restituer en échange tous les "regalia", les biens publics de toute sorte dont les souverains avaient fait don aux Eglises. Henri V accepte ce compromis mais les évêques allemands, dans une séance tumultueuse, s'y opposent. Dans la confusion qui s'ensuit, le souverain emprisonne le pape qui finit par capituler et par lui accorder le droit à l'investiture sans conditions. A peine libéré Pascal II se verra amèrement reprocher cette capitulation par les disciples intransigeants de Grégoire VII.

L'auteur du texte ci-dessous est Gerhoch von Reichersberg (1092/93-1169), théologien, réformateur, hostile à la politique impériale.

Texte⁹

"Après avoir été confirmé dans sa royauté, le fils (Henri V) se comporta au début d'une façon modeste, se montra aimable, observa les droits pour la liberté de l'Eglise. Pour atteindre la royauté et l'empire, il simula la piété comme une espèce d'or surajouté, qui peu à peu s'usa par l'habitude du pouvoir, et il commença à apparaître tel qu'il était en lui-même. Il ne nous importe pas de dire quelque chose à propos de son attitude dans les problèmes séculiers mais parler de la façon dont on le percevait dans les problèmes ecclésiastiques ne nous paraît pas nous écarter de notre sujet. Cela nous permettra de le découvrir aussi dans sa façon d'agir alors qu'il se trouvera, comme l'abomination de la désolation, dans le lieu saint, ce qui est le sujet de notre enquête.

Entretemps, tandis que ce que nous avons raconté se passait entre les deux Henri, le père et le fils, Wibert, appelé Clément, fut déposé et rejeté avec l'accord du jeune Henri et le pape Urbain retourna à Rome. A la mort de celui-ci, l'excellent Pascal lui succéda. Il se révéla son émule dans la loi de Dieu, les traditions des pères et la liberté ecclésiastique. Mais le roi Henri empruntait le sentier paternel escarpé et supputait que permettre la libre investiture des évêques, comme il l'avait promis lors de son élévation, aurait constitué un désavantage considérable pour son royaume et son empire. Comme un autre Haman, il pensait que la gloire de son règne n'était rien, si Mardochée, en l'espèce l'ordre sacerdotal, ne prenait soin de l'Eglise comme de l'épouse royale et ne fléchissait le genou devant lui pour acquérir les honneurs ecclésiastiques (*Esther*, 3). A la mort des évêques, il se mit, en désignant d'autres personnes, à prévenir les élections légitimes ou à ne faire aucun cas de celles qui avaient eu lieu, et à conférer les évêchés suivant la faveur des intéressés, moyennant argent ou moyennant d'autres services. Le pape Pascal lui faisait parvenir des instructions paternelles par lesquelles il lui montrait le chemin pour que, satisfait d'exercer la justice dans son royaume, le roi n'usurpe pas les fonctions pontificales, qu'il rende honneur à l'Eglise de Dieu, sa mère, et qu'il n'outrage pas la liberté qu'elle doit avoir dans l'élection des prêtres. Le roi lui répondait par de bonnes paroles et qui pouvaient paraître raisonnables si ce n'est que sous sa langue se cachaient le malaise et le ressentiment. Car il dit et écrivit qu'il était prêt à accorder la liberté des élections épiscopales, à renoncer aussi aux investitures, à rendre aux églises les décimes, pour autant que le pape veuille rendre à l'Empire, dans toute l'étendue de son royaume, tous les droits royaux, à savoir les duchés, les margraviats, les comtés, les hommages avec les bénéfices, les ateliers monétaires, les perceptions d'impôts et les forteresses. En réalité en promettant cela, il savait qu'il n'y aurait pas d'accord de la part des évêques, principalement ceux de Germanie, de Gaule et de Saxe, qui possédaient, à la suite d'anciennes donations des rois et des empereurs, une masse de richesses et de dignités royales. Mais par ces promesses, qui semblaient révéler une apparence de piété, il s'efforçait de recevoir la couronne impériale qui devait lui être accordée par la bénédiction du pontife romain. Le pape accepta ces promesses et lui répondit en spécifiant ce qu'il avait demandé pour accorder la

⁹ Traduction de Gerhoch von Reichersberg, *De investigatione Antichristi*, E. SACKUR (éd.), MGH LdL 3, p. 332-335. Voir aussi D. VAN DEN EYNDE, *L'œuvre littéraire de Géroch de Reichersberg*, Rome, 1957 (Spicilegium Pontificii Athenaei Antoniani, 11).

couronne impériale et pour rendre tous les droits royaux, à savoir que le roi remplirait ses promesses au sujet de la liberté de l'Église. Ces points étaient traités entre le roi et le pontife romain par un petit nombre d'intermédiaires mais les évêques, à la seule exception du chancelier impérial, les autres membres de l'Église et les princes de l'Empire ignoraient absolument tout des engagements pris de cette façon. Donc, ce genre de promesses ayant été fait et accepté, le roi, accompagné d'une suite nombreuse d'évêques et d'autres princes, se dirigea vers Rome. Etant arrivé, il y entra après avoir prêté serment et s'être engagé, envers le pontife romain et la population à garder la paix intacte.

On en était déjà arrivé au milieu de l'église Saint-Pierre où l'on convint de discuter des droits, qu'il faudrait désormais respecter, et de la teneur de l'accord entre le sacerdoce et le royaume. Entourés d'une épaisse couronne de gens armés, on installa les sièges et on s'assit ensemble. Au milieu de l'assemblée fut produite la lettre, envoyée au pontife romain de la part de l'empereur. Le chancelier du pape demanda à l'empereur et à son chancelier s'ils reconnaissaient que cette lettre était la leur et qu'ils l'avaient envoyée. La réponse ayant été positive, ils lurent publiquement cette lettre, dans laquelle se trouvaient les promesses faites par le roi au pape. De la même façon, de la part du roi, fut produite au milieu de l'assemblée la lettre, qui avait été envoyée par le pape, la même question fut posée et la même réponse fut donnée à son sujet et cette lettre, qui contenait les promesses faites par le pape au roi, fut également lue publiquement. Ces engagements, jusqu'alors inconnus, ébranlèrent les évêques, qui comprirent qu'eux-mêmes et leurs Eglises allaient être spoliés de leurs anciennes possessions, en y étant forcés à l'occasion du couronnement impérial du roi. D'une seule voix ils s'opposèrent, disant qu'ils ne voulaient pas, au prix d'une perte si importante pour leur Église, acheter pour le roi la couronne impériale. Les hommes armés, qui les entouraient, les pressaient, en les menaçant et en leur faisant peur, comme s'ils allaient être tués s'ils ne donnaient pas leur accord. Alors Conrad, archevêque de Salzbourg, déclara qu'il préférait se faire couper la tête plutôt que de donner son accord à ce qui était demandé. Et comme cette clameur, à l'origine confuse, se répandait avec le temps, le roi, sous le coup de l'indignation et de l'émotion, se leva et se prépara à partir. Mais le pape, sur ordre des soldats, fut forcé de partir avec le roi et à sa suite. A la suite de cela se multiplièrent les pillages et les meurtres de citoyens romains, mourant pour leur pasteur qu'ils voulaient récupérer. Les cardinaux furent également capturés et entraînés ainsi que les autres clercs que l'on trouva dans les environs de l'église Saint-Pierre. Toutes les portes de l'église furent également contrôlées de peur que quelqu'un ne puisse librement échapper. Voyant ce qui se passait, les évêques gémissaient, réprochèrent l'attentat et crièrent au sacrilège. Après que des crimes multiples et qu'on ne peut raconter eussent été commis contre les civils, le roi s'en alla et, avec lui le pape Pascal, entouré d'hommes et conduit là où il ne voulait pas aller. On pouvait prévoir la catastrophe (2 *Macch.*, 6:9). Des cardinaux et d'autres clercs, élevés avec délicatesse, étaient attachés avec des cordes et traînés par les chevaux qu'ils suivaient, comme ils pouvaient, à travers les rues, émergeant avec peine d'une boue profonde et collante. Comme les gens à pied ne pouvaient aller au même pas que les chevaux, des lances placées en travers, qui leur piquaient le dos et les flancs, les forçaient à courir. Certains en moururent dans les mains de ceux qui les traînaient. On garda toute la nuit ceux qui survécurent, les tenant enfermés dans des sacs ou attachés par des chaînes ou d'autres liens, de peur qu'ils ne s'enfuient, jusqu'à ce qu'on leur ait volé l'argent qu'ils avaient ou qu'ils pouvaient obtenir de leurs amis. S'ils faisaient cela avec les vivants, il n'est pas

étonnant qu'ils n'aient vendu, pour racheter les prisonniers, les cadavres aux citoyens vaincus et beaucoup de choses pour le prix de l'argent.

Le pape fut conduit et gardé prisonnier mais les évêques et ceux qui craignaient Dieu ne l'en honoraient pas moins. Il était enlevé comme captif par le roi dans l'intention claire de lui extorquer, par la misère de l'emprisonnement, la bénédiction impériale. En même temps que celle-ci il voulait obtenir pour l'empire soit l'investiture des évêchés et soit tous les droits royaux. "Je ne te laisserai pas, lui dit-il, que tu ne m'aies béni" (*Genèse*, 32 :26). Mais comme il ressemblait peu à celui qui avait dit cela jadis. Car l'un obtint de l'ange sa bénédiction par l'humilité, les pleurs et les prières, comme il est écrit à son propos. Dans sa force il lutta avec l'ange, il l'emporta sur l'ange puis il pleura et le supplia (*Osée*, 12 :5). Mais l'autre utilisa l'emprisonnement, les menaces, la terreur et tous les sacrilèges pour extorquer, comme il le désirait, la bénédiction, ou je dirais plutôt, la malédiction de la couronne impériale. Ce patriarche là, à savoir Jacob, béni par l'ange, avait le nerf du fémur touché et boîta d'un pied. Il était plus grand dans les choses spirituelles, dans lesquelles, par la bénédiction, il s'était développé, et moins dans les choses temporelles, car c'est le propre de celui qui boîta d'avancer avec un pied plus fort, l'autre plus faible. Mais celui-ci, quand il eut reçu la bénédiction impériale, revendiquait le même pouvoir dans les choses spirituelles et temporelles. En effet, il méprisait les élections et estimait plus digne que les autres de l'honneur épiscopal, celui qui soit était de ses familiers, soit lui offrait d'avantage de services ou d'argent. Et il obtint, dans ces mêmes campements, le privilège de ramener à l'Empire tous les droits royaux, comme il l'exigea du pape, qu'il entraînait avec lui, presque comme son prisonnier, à l'étonnement et à l'indignation des siècles. Mais le pape, rusé pour le bien, savait qu'un privilège, accordé dans les camps par un captif, n'aurait aucune valeur. C'est pourquoi presque tous les évêques de Francie se réunirent en concile afin d'excommunier, comme ennemi et destructeur de l'Eglise, ce pape Pascal, à moins qu'il ne condamne ce même privilège qu'il avait lui-même accordé. Ce qui fut fait. En effet ce même Pascal, se trouvant au concile avec une multitude d'évêques et les cardinaux en accord avec lui, condamna ce privilège, qu'on doit plutôt appeler "privilège" et qui lui avait été extorqué durant sa captivité. Il présenta à tous les rois, qui abuseraient de ce privilège pour déshonorer ou s'approprier l'Eglise, sa malédiction au lieu de sa bénédiction".

La fin du conflit: Worms (1122)

Introduction

Ce qu'on appelle le concordat de Worms se compose en réalité d'un double texte parallèle: le privilège de l'empereur qui énumère les concessions faites par celui-ci et le privilège du pape qui en fait de même du côté pontifical. Les deux textes, dont l'un ne s'entend pas sans l'autre, datent du 23 septembre 1122. Ils avaient été négociés dans la ville salienne de Worms et furent apparemment finalisés dans une prairie non localisée au bord du Rhin. La cérémonie se termina par une messe, dite par le cardinal d'Ostie, au cours de laquelle l'empereur reçut le baiser de la paix et la communion et rentra ainsi dans le sein de l'Eglise. Il faut remarquer, dans le texte impérial, la présence massive des prélats et princes laïcs qui témoignent bien de leur rôle prédominant dans la conclusion du conflit et dans l'organisation future de l'empire. Si des problèmes continuèrent à exister, si des esprits chagrins se plainquirent de l'accord conclu, une longue

période de lutttes ne s'en terminait pas moins et cela dans la ville même où, quarante six ans auparavant, Henri IV, entouré de ses évêques, avait enjoint à Grégoire VII de se retirer.

Texte ¹⁰

Privilège de l'empereur.

"Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Moi, Henri, par la grâce de Dieu, auguste empereur des Romains, pour l'amour de Dieu, de la sainte Eglise romaine, du pape Calixte et pour le salut de mon âme, je renonce, au profit de Dieu, des saints apôtres de Dieu Pierre et Paul, et de la sainte Eglise catholique, à toute investiture par l'anneau et la crosse et je concède que, dans toutes les Eglises, qui se trouvent dans mon royaume et mon empire, l'élection sera canonique et la consécration libre. Je restitue à la sainte Eglise romaine les possessions et biens régaliens de Saint-Pierre, qui ont été enlevés du début de cette querelle jusqu'à aujourd'hui, soit du temps de mon père soit du mien, ceci pour autant que je les aie en mon pouvoir. Si je ne les ai pas, j'aiderai fidèlement à ce qu'ils soient restitués. Je rendrai, sur le conseil des princes et en raison de la justice, les possessions de toutes les autres Eglises, des princes et des autres, tant clerics que laïcs, qui ont été perdues dans ce conflit, pour autant que je les aie en mon pouvoir. Si je ne les ai pas, j'aiderai fidèlement à ce qu'elles soient rendues. Et je donne la paix véritable au pape Calixte, à la sainte Eglise romaine et à tous ceux qui sont ou ont été dans son parti. Et dans toutes les circonstances où la sainte Eglise romaine demanderait de l'aide, je l'aiderai fidèlement et, là où elle se plaindrait auprès de moi, je lui rendrai la justice qui lui est due. Tous ces points ont été stipulés avec l'accord et le conseil des princes, dont les noms suivent : Adalbert archevêque de Mayence, F(rédéric) archevêque de Cologne, H(artwig) évêque de Ratisbonne, O(thon) évêque de Bamberg, B(runon) évêque de Spire, H(ermann) d'Augsbourg, G(odebald) d'Utrecht, U(lrich) de Constance, E(rlolf) abbé de Fulda, Henri duc, Frédéric duc, S(imon) duc, Berthold duc, le margrave Diepold, le margrave Englebert, Godefroid palatin, Othon comte palatin, Bérenger comte. Moi Frédéric, archevêque de Cologne et archichancelier, j'ai reconnu ce texte.

Privilège du pape.

Moi, Calixte, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à toi H(enri), fils aimé, par la grâce de Dieu auguste empereur des Romains, je concède que les élections des évêques et des abbés du royaume teutonique, qui relèvent de ce royaume, se fassent en ta présence, sans simonie et sans aucune violence, de telle sorte que, si entre les parties surgissait une quelconque discorde, tu assures, sur le conseil et le jugement du métropolitain et des évêques de la province, ton aide et ton assistance à la partie plus saine. L'élu devra recevoir de toi par le sceptre les "regalia" et faire ce qu'il doit juridiquement accomplir à ton égard en vertu de ceux-ci. Dans les autres parties de l'empire, celui qui a été consacré recevra de toi, dans les six mois, les "regalia" par le sceptre et fera ce qu'il doit juridiquement accomplir à ton égard en vertu de ceux-ci, à l'exception de tout ce qui relève, d'après ce qu'on sait, de l'Eglise romaine. En ce qui concerne ce dont tu me ferais une plainte et demanderais mon aide, je te

¹⁰ *Pax Wormatiensis cum Calixto II (1122, sept. 23), privilegium imperatoris, privilegium pontificis*, L. WEILAND, MGH Const. I, Hanovre, 1893, 107-108, p.159-161. Voir M. STROLL, *Calixtus II (1119-1124): a Pope born to rule*, Leiden-Boston, 2004 (Studies in the History of Christian Traditions, 116).

porterai l'aide due en vertu de ma charge. Je te donne la véritable paix, à toi et tous ceux qui sont ou ont été de ton parti à l'époque de cette querelle".

* - *

Pour les abréviations

MGH: *Monumenta Germaniae Historica*; Const.: *Constitutiones*; DD: *Diplomata*;

LdL: *Libelli de Lite imperatorum et pontificum saeculis XI. Et XII. Conscripti*, E. DUEMMLER (éd.), Hanovre, 1891-1897; SS: *Scriptores*; SS rer. Germ.: *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*

Ausg. Quellen: *Ausgewählte Quellen zur Deutschen Geschichte des Mittelalters*, Freiherr vom Stein-Gedächtnisausgabe.

* - *